

Consultation relative aux menaces à la paix et à la sécurité dans la région du Sahel

**Par Mohamed Mahmoud MOHAMED SALAH
Professeur des facultés de droit, Avocat à la Cour**

La présente Consultation réalisée pour le compte de l'Institut International pour la Paix (Programme pour l'Afrique) s'articulera, conformément aux termes de références, autour de trois parties.

La première portera sur les principales menaces à la paix et à la sécurité dans la région du Sahel et leur impact sur le développement dans cette zone.

La seconde sera consacrée aux propositions et recommandations pour surmonter les conflits actuels.

La troisième traitera des scénarii d'évolution possibles.

1. Les principales menaces à la paix et la sécurité dans la région du Sahel et leur impact sur le développement

1.1. Le contexte général

Pour comprendre les défis sécuritaires auxquels les pays du Sahel sont aujourd'hui confrontés, il faut partir à la fois des caractéristiques particulières de leur géographie et de l'histoire mouvementée de leur formation.

S'agissant, d'abord, de la géographie, il importe de rappeler que la région du Sahel, qui recouvre cet espace s'étendant de l'Atlantique à la Mer rouge et abritant une partie de l'Algérie, la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan et la Somalie, est constituée par plus de 80% d'étendues désertiques.

Or, qui dit désert dit espace sans vie collective fixe et donc, espace non réellement soumis à la juridiction des Etats qui préfèrent déployer leurs moyens de contrôle souvent limités dans les zones habitées. La densité de la population dans la région Sahel reste, aujourd'hui, encore aux alentours d'un habitant par km².

Une autre conséquence des particularités géographiques du Sahel qu'il faut garder à l'esprit c'est la grande dépendance de l'économie des pays de la zone vis-à-vis des variations de la pluviométrie. Les années de sécheresse, comme celle qui vient de s'écouler, se traduisent toujours par une réduction drastique de la production céréalière avec les problèmes que cela pose en matière de sécurité alimentaire.

Ainsi, selon les estimations de la FAO, plus de 16 millions de personnes dans le Sahel sont directement menacées de malnutrition suite à la sécheresse de 2011. Dans ce contexte, aucun des pays de la région ne peut se passer de l'aide internationale d'urgence, laquelle suppose pour parvenir aux populations, que les Etats puissent garantir la sécurité de son acheminement.

Mais le contexte géographique n'est pas la seule source des problèmes des pays de la région. L'histoire, et notamment celle récente de la décolonisation des Etats de la région, à son tour, comporte en germes certains facteurs propices à la déstabilisation de ces pays. Si l'Etat est défini, en droit international, comme « une collectivité qui se compose d'un territoire et d'une population soumise à un pouvoir organisé et qu'il se caractérise par la souveraineté » et si, toujours, au regard du droit international, la définition de la population est relativement indifférente au degré d'homogénéité culturelle ou ethnique de ses composantes, on ne saurait oublier que, dans la réalité, l'Etat souverain a émergé et s'est imposé dans la durée, là où il était porté par une cohésion nationale, elle-même forgée par l'histoire.

Or, dans la région du Sahel, comme d'ailleurs dans le reste du Continent africain, les frontières territoriales dessinées par la colonisation suivant la logique des intérêts des puissances coloniales et non pas selon les critères du degré de cohésion nationale des populations concernées, ont été celles-là mêmes qui ont servi de cadre à l'accession des pays africains à la souveraineté internationale, au début des années 1960. Pour éviter des remises en cause en cascade des jeunes formations étatiques, l'Union Africaine et, avant elle, l'OUA a érigé l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation en dogme fondateur. Renforcé par la consécration du respect de l'intégrité territoriale des Etats parmi les principes consacrés par l'article 2 § 4 de la Charte de San Francisco, le nouveau dogme a certes partiellement rempli la fonction qui lui était assignée, à savoir, éviter ou en tout cas freiner les velléités de sécession qui eussent débouché sur une refonte aléatoire de la carte du Continent.

Il ne pouvait cependant régler la question de la cohésion des collectivités humaines diverses sommées, en quelque sorte, de se transformer en nation dans chaque Etat.

La solution à ce problème ne se décrète pas. Elle s'élabore progressivement à travers des compromis qui relèvent autant du droit que de l'art politique, au sens large du terme. Or il n'y a pas beaucoup de pays dans la région qui peuvent, aujourd'hui, se prévaloir de résultats probants en la matière. Si tous ne sont pas confrontés, au même degré, au problème de l'absence de cohésion nationale, il en est très peu qui ont réussi à le surmonter, en créant les conditions d'un contrat social crédible et vécu comme tel par l'ensemble des composantes de la population. Le résultat en est que, dans plusieurs pays du Sahel, l'Etat demeure perçu par certaines parties de la collectivité nationale uniquement comme l'Etat de l'ethnie dominante – qu'elle soit majoritaire ou non. Et cette perception, nourrie par les pratiques souvent clientélistes et népotiques des pouvoirs politiques qui se sont succédés renforce, chez certains, le sentiment d'exclusion, lequel débouche à son tour sur des revendications qui peuvent aller du simple partage du pouvoir politique à la reconnaissance de l'autonomie voire la sécession et à la création d'un Etat indépendant. L'absence de véritable intégration nationale constitue un terreau favorable aux revendications identitaires lesquelles, en fonction des circonstances et de l'évolution du rapport de force entre l'Etat et les groupements qui le contestent, peuvent être minimalistes ou maximalistes. L'attitude des mouvements autonomistes de l'Azawad au Mali que nous analyserons ci-dessous en est la parfaite illustration.

Dans le même ordre d'idées, il faut souligner la perméabilité des pays du Sahel, qui sont des pays totalement ou partiellement musulmans, à l'influence des mouvements djihadistes dont la dynamique d'implantation dépend des circonstances. Là encore, plus

le pouvoir central a du mal à satisfaire les besoins et les aspirations des populations, et plus ces mouvements augmentent le nombre de leurs recrues. Profitant, eux aussi, de la porosité des frontières et de l'incapacité des Etats à exercer un contrôle régulier sur de larges espaces de leur territoire, ils arrivent à construire des réseaux transnationaux qui, quoique émiétés, ont une capacité de nuisance énorme. Les deux types de menaces que constituent les rebellions identitaires et autonomistes, voire sécessionniste, liés congénitalement à la formation de l'Etat post colonial et l'apparition des mouvements salafistes et djihadistes peuvent quelquefois converger dans le cadre d'une alliance conjoncturelle comme en témoigne la crise malienne.

Il faut cependant souligner que ces deux phénomènes ne sont pas, en eux-mêmes, spécifiques à la zone sahélienne.

On a pu relever que la mondialisation s'est traduite, non seulement dans le reste de l'Afrique, mais également en Asie, en Europe, notamment dans les pays de l'ex-Union soviétique et dans les Balkans, par une explosion des revendications identitaires, lesquelles poussées trop loin, pourraient aboutir à une refonte de la carte du monde en fonction du nombre d'ethnies ou de groupes identitaires d'une autre nature.

De son côté, le salafisme djihadiste peut être interprété comme une réaction contre les avancées du processus d'uniformisation économique et culturelle qui accompagne la mondialisation. Cela est d'autant plus vrai que ce salafisme, dont on trouve des manifestations dans tous les continents, recrutant essentiellement parmi les jeunes en rupture avec leur milieu social, ambitionne, comme le relève O. Roy, d'abolir les cultures musulmanes spécifiques (y compris les confréries et les sectes) au profit d'une sorte de culture islamique mondialisée donc simplifiée.

Il n'en reste pas moins que le contexte spécifique des pays du Sahel fait que les deux phénomènes évoqués ci-dessus, s'y développent, non seulement comme des menaces à la paix et à la sécurité mais comme des facteurs de remise en cause des Etats constitués. En effet, dans la mesure où ils peuvent, quelquefois, assurer le contrôle d'espaces relevant de la juridiction d'un Etat, les groupements djihadistes constituent des organisations politiques et militaires concurrentes de celui-ci.

Ce fait explique également la facilité avec laquelle on a assisté au développement de trafics illicites, comme celui de la drogue, celui des armes ou plus récemment la prise d'otages. Ces aspects de la criminalité transnationale ne sont pas non plus spécifiques à la zone du Sahel. Mais ils y revêtent une dimension particulière dans la mesure où ils prennent appui sur les menaces précitées tout en les renforçant à leur tour. Tous ces facteurs convergent pour faire de la zone du Sahel le foyer d'un type particulier de conflits.

En effet, d'un côté, on peut analyser les conflits actuels comme des conflits intra-étatiques, dans la mesure où ils n'opposent pas les Etats entre eux mais opposent, à des degrés divers, chacun des Etats à des groupes ethniques ou religieux, à des milices privées et/ou à des organisations du crime organisé.

Mais de l'autre côté, ce sont des conflits trans étatiques puisqu'il existe des passerelles entre les divers acteurs potentiellement ou réellement violents par delà les frontières

étatiques, et que, par l'effet de contagion, les menaces qu'ils constituent, sont un danger pour la stabilité régionale voire internationale.

1.2. Les défis actuels

Les pays les plus exposés aux conflits liés aux phénomènes brièvement décrits ci-dessus, sont pour l'essentiel, le Mali, l'Algérie, la Mauritanie, le Burkina Faso et le Niger. Deux autres Etats, le Tchad et le Nigeria, peuvent être contaminés et le sont d'ailleurs déjà, dans une certaine mesure, mais ils ne sont pas encore affectés de la même manière.

Dans les pays déjà en crise du fait des conséquences des nouvelles menaces à la paix et la sécurité, le Mali émerge aujourd'hui comme étant le plus touché, tant il tend à devenir le point d'interférence voire de convergence de toutes les dynamiques déstabilisatrices dans la région sahélo-saharienne.

On y trouve, d'abord, déployant tous ses effets, le facteur d'instabilité que constitue l'absence de cohésion de la population constitutive de l'Etat. Celle-ci est formée d'une composante noire largement majoritaire avec comme pôle dominant les Bambaras, plutôt urbanisés et d'une composante touareg, peuple nomade d'origine berbère, présent dans la plupart des pays avoisinants : Niger, Burkina Faso, Algérie, Mauritanie, Libye et habité, au-delà de sa dispersion et de la stratification de son organisation sociale (structurée autour de tribus et castes) par un fort sentiment d'identité que symbolisent, outre un même mode de vie, l'usage d'une langue commune, le tamasheq. Au Mali, les Touaregs sont localisés dans le Nord, notamment dans les villes de Kidal, Gao et Tombouctou, située sur le Fleuve Niger même s'ils n'en sont pas les seuls habitants. Pendant la colonisation, cette région jugée peu utile, n'a pas vraiment intéressé la France qui n'y a laissé ni écoles, ni infrastructures notables.

Cette donnée a eu pour conséquence que les Touaregs, déjà peu portés, de par leur atavisme nomade à la vie citadine, sont restés en quelque sorte en marge du processus de modernisation qui a commencé à voir le jour avec la colonisation. Ils n'ont notamment pas bénéficié de la scolarisation que l'école de la République « *même coloniale* » a réalisée, souvent à marge forcée, ni pris part à l'ébullition des idées émancipatrices, dès les années 1950, faute précisément d'une élite éveillée et instruite.

Aussi, lorsque le Mali accède à la souveraineté internationale, en 1960, les Touaregs seront quasi absents de structures et des organes politiques et administratifs du nouvel Etat. Conséquence directe de leur situation durant la colonisation, ce fait ne pouvait cependant être vécu par eux que comme une frustration. A celle-ci se sont ajoutées les rancœurs qu'ont alimentées à la fois la réaction excessive du pouvoir de Modibo Keita, au début des années 1960, à l'égard de la première rébellion, pourtant limitée par le nombre des participants et la situation de quasi abandon par l'Etat malien de son Nord déjà particulièrement démuné.

La sécheresse des années 1970 et 1980 va décupler les frustrations et favoriser le déclenchement de la grande rébellion des années 1990 avec son lot de morts et de déplacés, mais avec comme couronnement, la conclusion d'un Pacte national, en 1996, au terme duquel les mouvements rebelles acceptaient leur intégration dans les forces armées, dans la police et dans l'administration. En contrepartie, même s'ils n'ont pas

obtenu le statut de « *région autonome* » pour le Nord, les rebelles ont eu des promesses sur son développement et obtenu sa décentralisation.

Le Pacte national n'a pas cependant été vraiment appliqué. La rébellion fera donc de nouveau parler d'elle dans les années 2000.

Le 4 juillet 2006, un accord pour la restauration de la paix, de la sécurité et du développement dans la région de Kidal est signé à Alger. Il rappelle les acquis du Pacte national de 1992 qui a reconnu la spécificité de la région du Nord du Mali et réaffirme, en même temps, l'attachement des parties à la République du Mali, au respect de son intégrité territoriale et à son unité nationale. Des mesures sont prévues pour assurer une meilleure participation des populations locales au processus décisionnel (un Conseil régional provisoire de coordination et de suivi est aussi créé) et pour stimuler et accélérer le développement économique, social et culturel de Kidal. Un fonds spécial d'investissement destiné à financer les activités de développement telles que l'élevage, l'hydraulique, le transport, la communication, la santé, l'éducation, la culture est envisagé par l'accord. De même qu'est prévu un programme visant à désenclaver la région par le bitumage des axes routiers principaux, la construction d'un aéroport à Kidal, l'électrification des chefs-lieux des cercles et des Communes, une couverture de communication téléphonique, la mise en place d'une radio régionale et d'un relais de télévision nationale.

La lecture des principales clauses de l'accord d'Alger confirme l'extrême dénuement de cette région de l'Azawad. Mais pas plus que son prédécesseur de 1992, l'accord d'Alger de 2006 n'a été appliqué. Il faut dire que depuis sa signature, les facteurs hostiles à une paix durable se sont multipliés. Il y a eut, d'abord, l'arrivée d'AQMI et de ses démembrés qui ont trouvé dans ce quasi no man's land déserté par les armées régulières un sanctuaire. Il y eut, en même temps, le regain des trafics illicites, et notamment, celui de la drogue (avec comme illustration, le Boeing chargé de cocaïne qui a atterri, en 2009, dans le désert malien sur un aéroport spécialement aménagé à cet effet et qui a été brûlé sans laisser de trace après avoir fait décharger sa cargaison) qui, procurant des revenus à la fois à la rébellion et à AQMI, a trouvé sans grande difficulté, sa place dans la redistribution des cartes dans la région.

Mais l'évènement majeur a été celui de la crise libyenne. Beaucoup de Touaregs ayant fui le Mali dans les années 90, avaient été enrôlés dans l'armée libyenne et ont combattu aux côtés des milices de l'ex-dirigeant libyen. Après la chute de Kaddafi, ils sont retournés avec des armes d'une autre nature ; ce ne sont plus en effet, les Kalachnikovs utilisées par la rébellion des années 1990 « *dans une tactique de guérilla* » mais de véritables armes lourdes qui peuvent servir à envahir des villes pour en chasser l'armée régulière. Mais les Touaregs ne sont pas les seuls à avoir profité de la prolifération des armes lourdes consécutive à la crise libyenne. L'AQMI et ses démembrés n'ont évidemment pas laissé l'occasion s'échapper.

C'est incontestablement cette nouvelle donne qui explique le changement de nature de la rébellion armée qui a réussi, depuis avril 2012 à bouter l'armée régulière malienne hors de l'ensemble de la région du Nord, scellant la coupure du pays en deux zones.

En effet, les rébellions des années 1990 et des années 2000 ne revendiquaient pas l'indépendance de l'Azawad mais seulement une plus grande autonomie administrative

et culturelle de la région et un programme d'investissement pour en accélérer le développement économique et social.

Le premier acteur clef de cette transmutation de la rébellion en sécession est aujourd'hui le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA). Créé le 16 octobre 2011, ce mouvement est issu de la fusion entre le Mouvement Touareg du Nord du Mali (MTNM) qui a dirigé les rébellions de 2006 à 2009 et le Mouvement National de l'Azawad (MNA), organisation simplement politique mise en place en novembre 2010, en vue de recouvrer de manière pacifique « *les droits spécifiques spoliés du peuple de l'Azawad* ». Le MNLA s'inscrit depuis sa création dans une optique de libération indépendantiste renforcée par ses succès militaires récents. A côté de cet acteur important mais loin de représenter, aujourd'hui, l'ensemble des populations touaregs, il y a tous ceux qui se rattachent au salafisme djihadiste. On pourrait ici parler de véritable nébuleuse. A l'origine de celle-ci, il y a évidemment, le Groupe salafiste de Prédication et de Combat (GSPC) qui a officiellement pris le nom d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI).

Si ce mouvement est dirigé par des anciens combattants du GIA algérien, il recrute beaucoup parmi les Mauritaniens et les Maliens. Son implantation dans le Nord malien et aux confins de l'Algérie, de la Mauritanie et du Niger s'est renforcée depuis 2003 pour constituer une menace pour l'ensemble de ces pays. Elle ne se limite pas en effet à une simple présence militaire. Elle se traduit de plus en plus par des relations avec les habitants auxquels le mouvement, grâce aux revenus tirés des trafics divers, rend des services. Certains de ses membres ont également noué des relations matrimoniales avec les tribus de la région.

Mais comme précisé ci-dessus, la mouvance djihadiste ne désigne pas un groupement unique mais plusieurs mouvements qui ne sont pas liés au même degré à la cause de l'Azawad. Parmi ces forces, il y a tout d'abord le mouvement Ansar Dine de Iyad Ag Ghali, un ancien rebelle touareg converti au salafisme dans les années 2000 dans les mosquées mauritaniennes. Fondateur du Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA), il a pris une part décisive à la conquête des villes du Nord. Si le mouvement Ansar Dine a fait alliance avec le MNLA, lors de la conquête de Kidal, c'est avec les autres groupements salafistes qu'il a conquis Tombouctou.

Les relations entre le MNLA et Ansar Dine demeurent mouvementées. Le MNLA se veut un mouvement laïque, défendant la cause des populations de l'Azawad et sait qu'il ne peut avoir la reconnaissance de la Communauté internationale que s'il n'est pas catalogué « *salafiste* ». Mais sur le terrain, le rapport de force militaire est largement en faveur des groupements salafistes qu'il faut donc ménager, d'où les positions contradictoires exprimées ces dernières semaines par le MNLA à leur égard. En effet, après avoir conclu avec le mouvement Ansar Dine un accord au terme duquel les deux mouvements décident de fusionner dans le cadre d'un Conseil transitoire de l'Etat islamique de l'Azawad, le MNLA annonce, deux jours après, que le communiqué final était différent de l'accord conclu et qu'il y a des divergences sérieuses avec l'organisation salafiste au sujet de l'application de la Charia.

En plus d'Ansar Dine, il faut compter avec l'autre groupement salafiste qui est le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Afrique (MUJAO). Dissident d'AQMI, ce groupement est dirigé par Sultan Ould Badi, un arabe de Gao, secondé par

le Mauritanien Mohamed Khyar alias Qoulqoum. Par ailleurs, il faut souligner que l'ensemble des mouvements salafistes se retrouvent dans des réunions de concertation, ce qui renforce leur influence par rapport aux mouvements laïques.

Pour ajouter à la confusion, il faut relever l'annonce faite le 28 mai dernier de la création d'un nouveau groupement armé, le Front de Libération du Nord-Mali (FLNM) qui entend combattre les mouvements islamistes voulant instaurer une loi islamique. Il est difficile, pour l'heure, de dire qui se cache réellement derrière ce groupement et qu'elle est son importance. Une chose est sûre : à ce stade de l'évaluation du rapport de force sur le terrain, la balance penche du côté de la nébuleuse djihadiste. Celle-ci a utilisé l'espace laissé vacant par le pouvoir central malien, comme le champ à partir duquel elle se déploie vers les autres pays de la région. Dans ce cadre, l'exploitation par ces mouvements des activités caractéristiques de la criminalité transnationale : trafic de drogue, trafic d'armes, enlèvement et prise d'otage d'Occidentaux, non seulement au Mali mais également au Niger et en Mauritanie n'apparaissent que comme une conséquence de cette anomalie qui constitue la maîtrise par des groupements non étatiques de certaines portions importantes du territoire d'un Etat.

L'effet de contagion des groupements qui opèrent aujourd'hui à partir du Nord du Mali varie selon leur nature et leurs objectifs. Si le MNLA se veut le porte-parole en quelque sorte laïc, des revendications des populations de l'Azawad qui ont toujours eu le sentiment d'être marginalisées voire carrément exclues du processus de développement au Mali, l'onde de choc créée par sa radicalisation récente que symbolise la proclamation de l'indépendance de l'Azawad semble maîtrisable. En effet, les réactions mitigées voire hostiles qu'elle a suscitées chez les Touaregs du Niger qui devraient être, en raison de leurs relations historiquement mouvementées avec le pouvoir central, les plus favorables à cette proclamation, montrent que la question touareg peut encore être traitée dans le cadre étatique actuel par la voie de la négociation. Le Niger a, il est vrai, fait des efforts pour intégrer une partie de l'élite politique touareg dans ses structures politiques et administratives. Son actuel Premier Ministre Brigi Rafini est un Touareg. De même, l'un des Conseillers du Président de la République n'est autre que Rhissa Ag Boula, figure emblématique des deux rébellions touaregs qui ont secoué le Niger respectivement de 1991 à 1995 et de 2007 à 2009, lequel a clairement conseillé aux touaregs du Niger contre toute tentation d'emboîter le pas au MNLA malien.

Est-ce à dire que la revendication indépendantiste pour le moment confinée au Mali est condamnée à s'essouffler ? Il serait imprudent de répondre de façon catégorique à cette question. Tout dépend en réalité de l'évolution de l'ensemble des autres dynamiques déstabilisatrices. Il suffit qu'elles conduisent à un affaiblissement de l'Etat nigérien pour que les revendications d'indépendance soient, là aussi, envisageables.

Au premier rang de ces dynamiques, il y a évidemment celle liée à l'influence grandissante de l'AQMI qui a multiplié dans le cadre de ce qui a été appelé une véritable industrie de l'enlèvement, les prises d'otages dans ce pays. En fait, la présence des groupements salafistes est de loin beaucoup plus déstabilisatrice que les revendications identitaires des Touaregs, lesquelles replacées dans leur contexte réel peuvent toujours trouver des solutions politiques.

Les groupements djihadistes s'implantent en développant un discours et une pratique de non coexistence avec les pouvoirs impies. Par ailleurs, ils ont potentiellement une aire

d'influence plus vaste que celles des appartenances ethniques, puisqu'elle coïncide avec celle de l'Islam. A preuve, les liens que AQMI tisse avec des mouvements comme Boko Haram au Nigeria dans le cadre de l'échange d'informations et d'un transfert du savoir-faire dans le domaine des attentats.

Les conséquences pour le développement des populations dans toute la zone concernée sont simplement ravageuses. En premier lieu, en entretenant un climat d'insécurité permanente, ces groupes djihadistes empêchent l'Etat d'accéder aux zones dans lesquelles les populations ont le plus besoin d'infrastructures et des soins sociaux de base (écoles, dispensaires, etc.), ce qui accentue l'isolement de ces dernières. En second lieu, l'insécurité affecte directement et durement les activités touristiques et donc ceux qui en vivent. En troisième lieu, elle conduit l'Etat à affecter une partie des ressources nécessaires au développement économique à la sécurité. En quatrième lieu, elle ne laisse d'autre choix aux populations abandonnées à leur sort qu'à s'intégrer à l'économie informelle issue de l'alliance des mouvements djihadistes et des groupements mafieux avec tout ce que cela implique au triple plan moral, civique et politique.

Enfin, dans les cas extrêmes, comme les affrontements qui ont conduit à la conquête des villes du Nord, le phénomène se traduit par le déplacement des dizaines de milliers de personnes fuyant les combats vers les pays frontaliers : Mauritanie, Niger, Burkina Faso.

2. Les réponses aux menaces à la paix et à la sécurité dans la zone du Sahel

Les développements qui précèdent ont mis en lumière la particularité des conflits qui agitent la région du Sahel ainsi que le caractère transversal des menaces à la paix et à la sécurité qu'ils impliquent. Ils ont également identifié le Nord du Mali comme le lieu de cristallisation de l'ensemble des dynamiques déstabilisatrices. Aussi les réponses à ces menaces doivent-elles, dans un souci d'efficacité, permettre d'agir, d'abord, sur le foyer central de ces dynamiques qu'est devenu le Nord du Mali.

Dans ce cadre, il semble opportun de sérier les problèmes qui s'y posent, en isolant la question des revendications touaregs des questions de l'implantation des mouvements djihadistes dans la région, qui s'y est greffée ces dernières années.

La première question peut et doit être réglée par la voie de la négociation politique entre le pouvoir central et les représentants des populations touaregs. L'obstacle qui, dans l'immédiat, se dresse devant cette voie réside dans la double crise de légitimité et d'autorité qui affecte le pouvoir politique malien depuis le coup d'Etat du 20 mars 2012. Lors de sa réunion inaugurale qui s'est tenue sous les auspices de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Africaine et des Nations-Unies, le 7 juin dernier, à Abidjan, le Groupe de Soutien au Mali mis en place par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine lors de la 314^e réunion, a relevé « *la grande fragilité des institutions mises en place dans le cadre du processus de restauration de l'ordre constitutionnel à la suite du coup d'Etat du 20 mars 2012 comme en témoigne l'agression du Président par intérim de la République* ». Il faut donc renforcer l'autorité et les pouvoirs du gouvernement de la Transition pour qu'il entame sous les auspices de l'Union Africaine, de la CEDEAO et des pays concernés (Algérie, Mauritanie) des négociations avec le MNLA et les autres représentants touaregs devant aboutir à un accord traitant les problèmes en profondeur et qui serait,

cette fois, assortie de mécanismes en garantissant le respect. L'accord doit, bien entendu, impliquer la renonciation effective de la rébellion à toute action armée.

Parallèlement, il faut panser les plaies encore béantes de part et d'autre et créer les conditions d'une confiance durable entre le Nord et le Sud. Une Commission mixte de réconciliation composée de sages doit être mise en place. Au plan politique, il faut que le gouvernement et l'administration s'ouvrent à des Touaregs représentatifs.

Le processus de réconciliation doit s'étendre à tous ceux qui acceptent la voie du dialogue et déposent les armes, y compris les éléments salafistes. Pour ce qui est de la question du sort d'AQMI et de ses divers démembrements ou alliés qui s'inscrivent dans une logique de rupture avec les autorités étatiques de la région, il est clair qu'elle ne peut être réglée que par la coordination des efforts de l'ensemble des Etats de la région et du soutien de la Communauté internationale dans son ensemble.

D'ores et déjà, l'Union Africaine, appuyée par la CEDEAO envisage de s'adresser au Conseil de Sécurité de l'ONU pour obtenir une résolution autorisant le recours à la force.

L'expérience de l'OTAN en Afghanistan et celle des Etats-Unis et leurs alliés britanniques en Irak incitent cependant à la prudence, chaque fois qu'une intervention externe est envisagée en Terre d'Islam. Même si comparaison n'est pas raison, il faut garder à l'esprit que le salafisme djihadiste se nourrit de l'esprit du martyr agressé par les infidèles. Il faut donc réfléchir à qui va directement intervenir, avec quels moyens et en vue de quels buts.

Si intervention il doit y avoir, il serait opportun que les pays concernés, appuyés discrètement mais efficacement, au plan logistique et militaire par l'ONU, en soient les principaux acteurs. D'ores et déjà, il faut souligner que la plupart de ces pays ont exprimé leur disponibilité en ce sens. La Côte-d'Ivoire s'est dite prête à envoyer 900 soldats. Le Sénégal serait disposé à en fournir 150 ; le Niger contribuerait au moins pour 600 soldats avec comme avantage une bonne connaissance du terrain. Il semble également que le Nigeria soit disposé à participer à cet effort commun.

La Mauritanie qui a eu à mener elle-même des opérations militaires contre AQMI sur le territoire malien pourrait également participer à l'effort commun même s'il semble qu'aucune décision n'a encore été prise en la matière. Des doutes subsistent cependant du côté de l'Algérie, généralement hostile à toute intervention militaire étrangère dans la zone. Il faut cependant relever que l'Algérie, la Mauritanie et le Mali ont déjà créé un état major commun pour une possible intervention dans la zone même si au plan logistique, la décision n'a pas été suivie d'effet. De plus, il faut que l'intervention soit limitée dans le temps. Enfin, il faut qu'elle soit suivie d'actions complémentaires qui, elles, peuvent s'étaler sur une longue période.

Tout d'abord si chaque Etat doit être vigilant et viser à assurer lui-même la sécurité de son territoire, il serait souhaitable de mettre en place des patrouilles communes plus adaptées à la lutte contre ces aspects de la criminalité transnationale que sont le terrorisme et les trafics illicites (drogue, armes).

Dans ce cadre, les efforts des pays de la sous-région devraient pouvoir être appuyés et coordonnés avec ceux de l'ensemble de la Communauté internationale, dans une stratégie globale où les actions sont menées au triple plan sous-régional, régional et international. La coopération ne doit pas cependant se limiter au domaine militaire et policier. Elle doit s'étendre à tout ce qui est de nature à renforcer les capacités institutionnelles des Etats de la région, y compris leurs capacités au plan juridique et judiciaire pour que leurs systèmes juridictionnels soient suffisamment outillés pour faire face à la criminalité dans tous ses aspects. Il serait à cet égard nécessaire qu'en plus de la formation du personnel juridique et judiciaire, les pays qui n'ont pas encore intégré dans leur droit, les dispositions des Conventions des Nations-Unies contre les trafics illicites et notamment le trafic de la drogue s'y engagent le plus rapidement possible.

Ensuite, il faut viser à tarir la source du terrorisme, lequel se développe dans les Etats dont la logique de fonctionnement n'est pas en adéquation avec les besoins et les aspirations de leurs populations. C'est lorsque l'Etat ignore la demande de libertés et de droits de son peuple et les besoins concrets de celui-ci dans le domaine économique et social qu'il crée un terreau favorable aux extrémismes. Dans ce cadre, il faut insister sur l'interdépendance des problèmes de sécurité et de développement dans cette région. En d'autres termes, il convient d'élargir l'horizon de la sécurité, laquelle implique à la fois « *la sécurité économique menacée par la pauvreté, la sécurité alimentaire confrontée à la famine, la sécurité sanitaire menacée par les maladies, la sécurité environnementale contrariée par les pollutions, les dégradations de l'environnement et l'épuisement des ressources, la sécurité personnelle menacée par différentes formes de violences, la sécurité de la Communauté affectée par l'instabilité et les troubles civils, la sécurité politique, menacée par l'arbitraire et la répression* »(1).

Si tout ne peut être réalisé en même temps, il est indispensable que des projets de développement à fortes retombées sociales (lancement de grands travaux routiers, construction de logements, d'écoles, de dispensaires) soient rapidement entrepris et que des emplois soient trouvés en particulier pour les jeunes ciblés comme recrues potentielles des mouvements djihadistes.

Parallèlement, il faut agir pour endiguer la source de la prolifération des armes. Cela risque aussi de prendre du temps car il est clair que la Libye post-Khaddafi, l'une des sources importantes de cette prolifération, est loin d'être stabilisée et qu'elle est, elle-même, otage de groupements armés qui refusent de rentrer dans les rangs.

Il faut en tout cas veiller à trouver une solution viable à l'intégration des Touaregs retournés armés de Libye dans leur pays d'origine, ce qui suppose que des propositions intéressantes leur soient faites en contrepartie de leur désarmement.

Enfin, il faut que les filières de la drogue qui empruntent des chemins détournés de la zone sahélienne soient bien identifiées et démantelées.

3. Les scénarii possibles

Un scénario optimiste serait celui de la restauration rapide de l'autorité et de la légitimité du gouvernement malien afin qu'il puisse prendre les décisions nécessaires, d'une part, et de l'entente de la Communauté internationale et notamment de l'ensemble

des Etats concernés pour lui apporter l'appui nécessaire, d'autre part. Mais ce scénario éminemment souhaitable n'est pas forcément le plus probable.

On peut, en effet, craindre que la crise d'autorité issue du coup du 20 mars dernier perdure au Mali et que, de son côté, la Communauté internationale tarde à apporter les réponses qui relèvent d'elle.

S'agissant du premier point, il existe des signes qui montrent que, malgré l'appel lancé par la Communauté internationale, au premier rang de laquelle l'Union Africaine, à la junte militaire issue du putsch du 20 mars de ne plus interférer dans l'action du gouvernement de Transition afin qu'il puisse exercer toutes les responsabilités qui lui sont dévolues, les putschistes n'entendent pas se retirer de la scène politique. Le résultat en est un affaiblissement de l'autorité du gouvernement de Transition, incapable de prendre la moindre décision.

Pour ce qui est du second point, il faut rappeler qu'il est loin d'être acquis que tous les Etats de la sous-région partagent des vues identiques sur le principe et les modalités d'une intervention extérieure dans la zone. L'Algérie, en particulier, n'a pas encore surmonté sa réticence originelle vis-à-vis de ce type d'intervention. Or le succès durable d'une action internationale en la matière suppose l'accord de l'Algérie. Il faut ajouter que plus le temps passe, plus les coûts d'une intervention extérieure seront plus élevés.

Aussi, les scénarii envisageables sont-ils nécessairement pessimistes.

Le premier est celui d'une sorte « *d'afghanisation* » du Nord du Mali, dans lequel on aurait un Etat islamique dominé par AQMI et ses ramifications, assurant le financement de leurs besoins par les dîmes prélevées sur les trafics illicites et par les rançons obtenues en contrepartie de la libération d'otages. Cette situation qui serait en harmonie avec la logique de la création d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (laquelle a été officiellement conçue en vue de la fondation d'un Etat islamique dans cette zone) suppose toutefois une unité et une cohésion de la mouvance pour qu'elle puisse constituer l'équivalent d'un gouvernement doté du minimum de centralisation requis pour imposer son autorité. Il n'est cependant pas sûr que tous les mouvements djihadistes acceptent de passer au stade de la coordination à celui de la fusion. Si ce scénario devait en tout cas se concrétiser, il se traduirait par une insécurité permanente pour les Etats avoisinants.

Tout d'abord, le territoire du nouvel Etat islamique deviendrait le lieu d'entraînement de tous les terroristes de la région et même du Continent. Selon le Président du Niger, il y aurait déjà dans le Nord du Mali, des Djihadistes afghans et pakistanais qui formeraient des membres de réseaux divers dont ceux de Boko Haram au Nigeria.

Ensuite, comme les Talibans de l'Afghanistan justifiaient la culture de la drogue par la nécessité de financer le Djihad, les dirigeants du nouvel Etat islamique du Nord du Mali s'allieront avec les réseaux mafieux, notamment ceux de la drogue pour pouvoir entretenir leurs troupes.

Le deuxième scénario est celui de la somalisation du Mali. Ce dernier deviendrait un Etat vraiment défaillant, sans pouvoir stable sur le long terme. La violence qui frappe le Nord (lequel deviendrait un espace à plusieurs maîtres et non un Etat en raison des

contradictions entre les diverses factions) pourrait alors contaminer le Sud ; le pays s'enliserait par conséquent dans une guerre perpétuelle où il n'y a pas de vainqueur qui émergerait.

Scenario catastrophique qui ne serait évidemment pas sans répercussion sur les pays avoisinants et au terme duquel les vrais gagnants seraient les représentants du crime organisé.

Pour éviter le pire, il est nécessaire que tous comprennent qu'un éventuel naufrage de l'Etat malien entraînerait avec lui la paix dans toute la région et, au-delà, la paix et la sécurité internationales.

Nouakchott le 13 juin 2012